



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue dans la salle des délibérations, l'Hôtel de ville, 33, rue de l'Église, le 6 mai 2019, présidée par madame Parise Cormier, mairesse, à laquelle assistaient les conseillères et les conseillers suivants :

monsieur Denis Roy
madame Louise Thouin
monsieur Magella Tremblay
madame Mélanie Royer-Couture
monsieur Réjean Morency
madame Suzanne Demers

Résolution #19-151 : Piscine régionale

Attendu que lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, la Municipalité a manifesté son intérêt auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré à promouvoir l'établissement d'une piscine régionale adjacente à l'école secondaire Mont-Sainte-Anne et à participer à un comité permettant des discussions avec les autres municipalités intéressées à la réalisation de ce projet;

Attendu que lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, la Municipalité a retiré son appui (résolution # 18-335) au projet de construction de la piscine de la Ville de Beaupré pour les motifs suivants :

- que l'emplacement de la piscine projetée n'était plus à proximité de l'aréna intermunicipal de la Côte-de-Beaupré et qu'uniquement trois municipalités sur cinq du secteur de la MRC de La Côte-de-Beaupré étaient favorables à s'impliquer financièrement dans le projet de piscine,
- que la piscine n'était plus une piscine régionale pour les municipalités et villes participantes, mais plutôt la piscine municipale de Beaupré;

Attendu que la Ville de Beaupré a annoncé que les résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps n'auraient pas accès à la piscine à moins que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges participe au financement et aux frais de fonctionnement de la piscine;

Attendu que la majorité du financement des travaux de construction de la piscine de Beaupré provient de subventions :

- Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur : 5,8 millions ou 50 % du coût,
- Fonds développement des territoires : 3 millions,
- Mouvement Desjardins : 250 000 \$;

Attendu que les citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps ont contribué par le biais de leur impôt ou de leur cotisation à ces subventions.

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin, conseillère

Appuyée par madame Mélanie Royer-Couture, conseillère

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges informe les donateurs que la Ville de Beaupré a l'intention d'interdire l'accès aux résidents de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps à leur piscine.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

« Je soussigné, monsieur Martin Leith, greffier-trésorier, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est vrai. »

Martin Leith, greffier-trésorier